



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Budget primitif 2021

- adoption du budget primitif 2021 ;
- confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature ;
- autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (instruction M57) ;
- attribution des subventions d'équipement

Séance du 25 mars 2021

Convocation du 19 mars 2021

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-neuf mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site sceaux.fr

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Jean-Pierre Riotton, Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Xavier Tamby

Etaient représentés :

Mme Annie Bach par Mme Corinne Deleuze,
M. Théophile Touny par M. Numa Isnard

Etaient absents :

M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Secrétaire de séance :

M. Numa Isnard

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 25 mars 2021

OBJET : Budget primitif 2021

- adoption du budget primitif 2021 ;
- confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature ;
- autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (instruction M57) ;
- attribution des subventions d'équipement

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'article 107 de la loi n°2016-991 du 7 août 2016 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) complétant les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire,

Vu l'article 110 loi n°2015-991 NOTRe du 7 août 2015 autorisant l'expérimentation de la certification des comptes locaux,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 qui constitue le référentiel applicable durant l'expérimentation de la certification des comptes locaux, et qui précise les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu sa délibération du 20 décembre 2018 sur la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales offrant la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Vu sa délibération du 4 février 2021 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de compte administratif 2020 et le certificat administratif produit par le trésorier municipal attestant des résultats 2020, dans l'attente de production du compte de gestion 2020 définitif,

Considérant le projet d'affectation du résultat 2020 pris en application de l'instruction M57 qui dispose que le résultat de fonctionnement (soit 6 553 440,71 € au titre de 2020) doit être principalement affecté à la couverture du déficit de la section d'investissement (soit – 3 485 118,60 €) ; le solde disponible (soit 3 068 322,11 €) étant affecté à la réduction des charges de fonctionnement du budget 2021.

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby)

Article 1 : Adoption du budget primitif 2021 de la Ville.

PRECISE que le budget primitif 2021 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2020, au vu du certificat administratif produit par le trésorier municipal attestant de ces résultats.

PRECISE que ce résultat pourra faire l'objet d'une rectification et d'une prise en compte dans le budget 2021 par décision modificative si le professionnel du chiffre était amené, dans le cadre de ses demandes de correction d'erreurs et d'ajustement, à faire évoluer ce résultat comptable.

ADOpte les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

| chap | Libellé | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMES |
|------|---|----------------------|---------------------------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 9 160 500,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 20 207 000,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 014 | ATTENUATIONS DE PRODUITS | 700 000,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586) | 8 076 500,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 6586 | FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS | 0,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 1 101 000,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 67 | CHARGES SPECIFIQUES | 282 000,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 68 | DOTATION AUX PROVISIONS, DEPRECIATIONS (semi-budgétaires) | 50 000,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 023 | VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 3 440 000,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 042 | OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 1 950 000,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| | DEPENSES DE L'EXERCICE | 44 967 000,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

| chap | Libellé | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMES |
|------|---|----------------------|---------------------------------|
| 013 | ATTENUATIONS DE CHARGES | 255 406,89 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 70 | PRODUITS SERVICES, DOMAINE, VENTES DIVERSES | 5 159 000,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 73 | IMPOTS ET TAXES (sauf le 731) | 1 335 468,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 731 | FISCALITE LOCALE | 28 626 203,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 74 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 4 593 000,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 1 182 000,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 76 | PRODUITS FINANCIERS | 0,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 77 | PRODUITS SPECIFIQUES | 0,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 78 | REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | 10 000,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 042 | OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 737 600,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| | RECETTES DE L'EXERCICE | 41 898 677,89 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| | <i>EXCEDENT REPORTE</i> | 3 068 322,11 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| | TOTAL CUMULE DES RECETTES | 44 967 000,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |

En section d'investissement : les chapitres suivants en dépenses :
(stade « propositions nouvelles » ; le stade report étant repris pour solde)

| chap | Intitulé | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMES |
|------|--|----------------------|---------------------------------|
| 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | 75 000,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 0,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 4 285 816,92 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 18 | COMPTE DE LIAISON | 0,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf le 204) | 1 080 000,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 204 | SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES | 179 000,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 6 172 000,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 22 | IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION | 0,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf le 2324) | 4 014 000,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 26 | PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES | 25 000,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 45 000,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 45 | CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS | 40 000,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 040 | OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 737 600,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| 041 | OPERATIONS PATRIMONIALES | 553 000,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| | OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES - DEPENSES | 17 206 416,92 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| | <i>REPORT DE DEPENSES</i> | <i>9 387 872,46</i> | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| | <i>REPRISE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT</i> | <i>4 181 710,62</i> | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| | DEPENSES REPORTEES | 13 569 583,08 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |
| | POUR UN TOTAL CUMULE DE | 30 776 000,00 | 1 vote contre (M. Xavier Tamby) |

Article 3 : Autofinancement prévisionnel

- à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby)

PRECISE que :

- le montant du virement complémentaire à la section d'investissement s'élève à 3 440 000 €,
- les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 1 950 000 €.

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève donc 5 390 000 €.

Article 4 : Subventions d'équipement

- à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby)

DECIDE d'attribuer des subventions d'équipement au titre de 2021 à hauteur de 179 000 €.

Les dépenses sont inscrites à la nature 204 (directement ou via le compte 2324 suivi d'une opération d'ordre) et seront amorties au prorata temporis à compter de la mise en service de l'équipement (changement de méthode comptable au 1^{er} janvier 2019 en raison de l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 à la place de l'instruction M14) sur la nature 2804x se répartissant comme suit :

- | | |
|--|-----------|
| ➤ subvention d'équipement pluriannuelle attribuée au Syndicat mixte Autolib et Vélib Métropole pour la création de stations Autolib sur Sceaux | 11 000 € |
| ➤ subvention d'équipement pluriannuelle attribuée à SEQENS (ex-France Habitation) pour la construction de logements sociaux sur le territoire communal | 157 000 € |
| ➤ subvention d'équipement attribuée à la Fondation du Patrimoine | 7 000 € |
| ➤ subvention d'équipement attribuée à la Maison de la Communauté | 4 000 € |

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. [Signature]

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

| chap | Intitulé | PROPOSITIONS | VOTES EXPRIMES |
|--|---|----------------------|------------------------------|
| 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068) | 1 695 881,40 | 1 vote contre : Xavier Tamby |
| 1068 | EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES | 3 485 118,60 | 1 vote contre : Xavier Tamby |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (sauf le 138) | 2 462 000,00 | 1 vote contre : Xavier Tamby |
| 138 | AUTRES SUBVENTIONS INVEST. NON TRANSF. | 0,00 | 1 vote contre : Xavier Tamby |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 5 510 535,52 | 1 vote contre : Xavier Tamby |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf le 204) | 0,00 | 1 vote contre : Xavier Tamby |
| 204 | SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES | 0,00 | 1 vote contre : Xavier Tamby |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 0,00 | 1 vote contre : Xavier Tamby |
| 22 | IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION | 0,00 | 1 vote contre : Xavier Tamby |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf le 2324) | 0,00 | 1 vote contre : Xavier Tamby |
| 26 | PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES | 0,00 | 1 vote contre : Xavier Tamby |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 45 000,00 | 1 vote contre : Xavier Tamby |
| 45 | CHAPITRES D'OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS | 40 000,00 | 1 vote contre : Xavier Tamby |
| 021 | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 3 440 000,00 | 1 vote contre : Xavier Tamby |
| 024 | PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS | 1 510 000,00 | 1 vote contre : Xavier Tamby |
| 040 | OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS | 1 950 000,00 | 1 vote contre : Xavier Tamby |
| 041 | OPERATIONS PATRIMONIALES | 553 000,00 | 1 vote contre : Xavier Tamby |
| OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES - RECETTES | | 20 691 535,52 | 1 vote contre : Xavier Tamby |
| | <i>RECETTES REPORTEES</i> | 10 084 464,48 | 1 vote contre : Xavier Tamby |
| RECETTES REPORTEES | | 10 084 464,48 | 1 vote contre : Xavier Tamby |
| POUR UN TOTAL CUMULE DE RECETTES DE | | 30 776 000,00 | 1 vote contre : Xavier Tamby |

- à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby)

ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2021 de la ville de Sceaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| ▪ section de fonctionnement | 44 967 000 € |
| ▪ section d'investissement | 30 776 000 € |
| ▪ TOTAL | 75 743 000 € |

Article 2 : Confirmation des modalités de vote du budget

- à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby)

CONFIRME que la commune :

- applique depuis le 1^{er} janvier 2019 l'instruction budgétaire et comptable M57,
- décide de voter son budget par nature, accompagné d'une présentation par fonction, avec définition d'opérations en investissement,
- autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, en conformité avec l'instruction M57.